



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 26 JUIN 2023

N°2023-28

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 19 juin 2023

Date d’Affichage : 19 juin 2023

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absent excusé : Alexandre FRESNEAU

Secrétaire : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération : Tarifs de la garderie pour l'année 2023-2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de la gestion de la garderie de l'année scolaire 2022/2023, arrêté au 23 juin 2023.

Le montant des recettes est de 6 640,83€, le montant des dépenses est de 14 512,84€, soit un déficit de 7 872,01€. Il précise que l'augmentation des flux énergétiques impacte fortement le budget de la commune. C'est pourquoi, il propose d'augmenter les tarifs.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

➤ **ACCEPTE** la proposition d'augmenter les tarifs pour la rentrée prochaine, comme suit :

LIBELLES	ANNEES SCOLAIRES		
	2021/2022	2022/2023	Proposition 2023/2024
Famille 1 enfant	1,00 €	1,00 €	1,20 €
Famille 2 enfants (par enfant)	0,80 €	0,80 €	1,00 €
Famille 3 enfants et plus (par enfant)	0,75 €	0,75 €	0,80 €

- Toute ½ heure commencée à partir de 6h30 le matin et 16h30 l'après-midi est due, par élève jusqu'à 18 h 30,

- La facturation de la majoration pour la pénalité de retard après 18 h 30 est fixée à **15 € par famille**.

AR Prefecture

086-218601862-20230626-2023_28-DE
Reçu le 27/06/2023
Publié le 27/06/2023



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 26 juin 2023

Le Maire, Géry WIBAUX

Cwibaux